



PRÉFET DU CALVADOS

**CABINET**  
**Service interministériel**  
**de défense et de protection civile**

CAEN, le 4 octobre 2015.

### COMMUNIQUE DE PRESSE

**Avis de retour au niveau vert concernant le niveau de particules en suspension PM 10 dans le département du Calvados.**

#### **NIVEAU VERT**

Le vendredi 2 octobre 2015, le Préfet du Calvados a déclenché la procédure d'information et de recommandation pour la population (niveau orange) en raison d'un épisode de pollution atmosphérique aux particules PM 10 se traduisant par une concentration de particules supérieure au seuil de niveau orange de 50 µg/m<sup>3</sup>.

Aujourd'hui, dimanche 4 octobre, **les mesures enregistrées, dans l'intégralité des stations de mesures réparties dans le département du Calvados, ont toutes été inférieures au seuil de 50 µg/m<sup>3</sup>.**

**Par conséquent, le Préfet du Calvados a décidé de mettre fin à la procédure d'alerte qui a été mise en œuvre. Le département du Calvados est donc, à nouveau, au niveau vert en ce qui concerne la qualité de l'air.**

Pour toute information complémentaire, vous pouvez consulter les sites internet :

- de l'association Air C.O.M. : [www.air-com.asso.fr](http://www.air-com.asso.fr) avec possibilité de s'y inscrire afin de recevoir les messages d'alerte à la pollution par courriel.
- de la DREAL Basse-Normandie : [www.basse-normandie.developpement-durable.gouv.fr](http://www.basse-normandie.developpement-durable.gouv.fr)
- des services de l'État dans le département : [www.calvados.gouv.fr](http://www.calvados.gouv.fr)